

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/COMTD/IF/37
18 septembre 1998

(98-3582)

Comité du commerce et du développement
Cadre intégré pour l'assistance technique
liée au commerce

Original: anglais

ÉVALUATION DES BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE ÉTABLIE PAR LE MALAWI

ET RÉPONSES INTÉGRÉES DE LA BANQUE MONDIALE, DU CCI,
DE LA CNUCED, DU FMI, DE L'OMC ET DU PNUD¹

MALAWI

¹ Ce document est publié conformément aux dispositions du paragraphe 5 e) du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce (WT/LDC/HL/1/Rev.1).

ÉVALUATION DES BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE ÉTABLIE PAR LE MALAWI

INTRODUCTION

Le Malawi a signé l'Acte final instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Marrakech, au Maroc, le 15 avril 1994. En tant que pays en développement, le Malawi a ainsi contracté les engagements et les obligations découlant du Cycle d'Uruguay, qui visent à libéraliser davantage le commerce, à imposer une plus grande discipline au système commercial multilatéral et à en raffermir le cadre juridique.

Reconnaissant la position des pays en développement, les Parties à l'Accord sur l'OMC ont adopté des dispositions conférant à ces pays un traitement différencié et plus favorable. Dans leur Déclaration ministérielle, les Ministres ont affirmé que les pays les moins avancés bénéficieraient d'un traitement spécial et ils ont réitéré leur résolution de chercher à accroître la cohérence de toutes les politiques commerciales, monétaires et financières, en coopérant notamment avec les institutions signataires des accords de Bretton Woods.

Les Ministres ont également reconnu l'importance pour les pays les moins avancés d'appliquer les dispositions de l'Accord qui les favorisaient. Aussi, les participants à la réunion ont-ils convenu de revoir à intervalles réguliers les résultats du Cycle d'Uruguay dans l'optique de promouvoir les mesures qui permettraient aux pays en développement de réaliser leurs objectifs de développement économique.

À l'issue de la première conférence ministérielle qu'a tenue l'OMC à Singapour, en 1996, les Ministres ont dressé un Plan d'action global et intégré pour les pays les moins avancés visant la concertation des efforts de ces pays et du reste du monde, et ce, dans le but d'aider les pays les moins avancés à réaliser une croissance économique. Ce plan traite essentiellement des questions suivantes:

- i) mise en œuvre des décisions concernant les mesures en faveur des PMA;
- ii) renforcement des capacités humaines et institutionnelles;
- iii) accès aux marchés des produits d'exportation.

Dans l'esprit des Accords de l'OMC, qui prévoient des évaluations régulières du processus de développement des pays les moins avancés, les participants aux conférences ministérielles ont convenu que l'OMC devait convoquer une réunion de haut niveau des pays les moins avancés à laquelle participeraient le CCI (Centre du commerce international CNUCED/OMC) ainsi que les institutions financières multilatérales qui appuient le plus directement les activités des PMA liées au commerce et les PMA eux-mêmes de façon à promouvoir une approche intégrée.

Afin de faciliter la préparation des réunions, une liste de questions a été mise à la disposition de tous les pays les moins avancés afin qu'ils évaluent leurs besoins en matière de coopération technique liée au commerce. Le Malawi a donc dressé son propre Rapport d'évaluation des besoins d'assistance technique à la lumière des questions de la liste, comme suit.

A. POLITIQUE COMMERCIALE

a) **Quels sont les secteurs qui, à votre avis, ont un potentiel d'exportation inexploité ou sous-exploité?**

Les secteurs énumérés ci-après ont pour le Malawi un potentiel d'exportation inexploité ou sous-exploité:

1. Agriculture

- Horticulture (fruits, légumes, épices telles que le paprika).
- Pisciculture.
- Apiculture.
- Élevage.
- Fleurs coupées.

2. Tourisme

L'industrie touristique présente un grand potentiel, mais il n'a pas été pleinement exploité.

3. Industries extractives

Les minéraux comme les pierres précieuses, l'uranium, l'or et le charbon sont encore inexploités.

4. Industries manufacturières

Les segments suivants du secteur industriel présentent du potentiel:

- fabrication lourde à l'aide de ressources locales;
- transformation première et fabrication simple;
- mécanique de précision et assemblage.

b) Pourriez-vous définir le point de vue de votre pays concernant les raisons des changements qui ont pu intervenir dans la structure et l'orientation des courants d'échanges (exportations et importations)?

L'économie du Malawi est essentiellement tributaire de la production et de l'exportation du thé, du tabac, du sucre et du café. Ces exportations subissent constamment le contrecoup des fluctuations de prix et des variations de température. Le pays n'ayant pas accès à la mer, ses exportations doivent emprunter de longues voies de transport depuis que le raccourci à travers le Mozambique a été détruit par la guerre.

Quant aux importations, elles ont augmenté par suite de la politique de libéralisation des échanges du Malawi. La plupart des restrictions à l'importation ont été levées et l'allocation de change a été assouplie.

c) Quels ont été tout récemment les objectifs de la politique commerciale, par rapport à ce qu'ils étaient il y a une vingtaine d'années?

Par le passé, la politique commerciale du Malawi consistait à réglementer les échanges par le biais de contrôles tels que les licences d'importation et d'exportation et l'allocation de change.

Aujourd'hui, la politique vise les objectifs suivants:

- favoriser la libre entreprise comme base de l'activité commerciale et industrielle;
- promouvoir plutôt que réglementer l'activité commerciale;

- limiter l'intervention du secteur parapublic aux domaines d'intérêt spécifiquement national qui présentent des besoins et des possibilités et où la contribution du secteur privé est inadéquate ou inopportune;
- promouvoir la croissance, l'efficacité, la stabilité et l'équité;
- encourager activement l'investissement étranger tout en favorisant la participation des Malawiens aux activités commerciales et industrielles;
- éviter la concentration des intérêts dans les activités manufacturières et commerciales;
- intensifier, par des mesures officielles et informelles, l'aide aux petites entreprises;
- stimuler les exportations de manière à augmenter l'emploi au pays et la production de devises.

d) Quels sont les Ministères chargés des questions de politique commerciale, y compris l'élaboration, la mise en œuvre, les moyens d'application et la surveillance? Comment se fait la coordination? Quels sont les rôles respectifs des Ministères compétents (en particulier pour ce qui est des politiques tarifaires et autres politiques touchant directement les exportations et les importations de marchandises et de services)?

TABLEAU I

MINISTÈRE, DÉPARTEMENT, ORGANISME	FONCTIONS LIÉES AU COMMERCE
Ministère du commerce et de l'industrie	Formuler la politique commerciale et veiller à sa mise en œuvre.
Conseil économique	Conseiller sur la compatibilité de la politique avec l'ensemble des mesures, stratégies et plans de développement.
Ministère des finances	Conseiller sur les divers aspects de la balance des paiements, de la coordination des dépenses budgétaires et autres questions financières connexes qui ont une incidence sur les dépenses et les recettes gouvernementales.
Ministère de l'agriculture et de l'irrigation	Établir les plans de production agricole en vue de la diversification et de l'augmentation de la production aux fins de l'exportation, de la sécurité alimentaire et de la fourniture de produits de base à l'industrie locale.
Ministère de la justice	Conseiller sur les aspects juridiques des accords, arrangements et contrats commerciaux.
Département des douanes et de l'accise	Conseiller sur les droits de douane, les procédures et les règlements douaniers.
Banque de réserve du Malawi	Conseiller sur les transactions monétaires ayant trait aux importations et aux exportations et coordonner les activités des institutions financières intéressées par le commerce.
Conseil de promotion des exportations du Malawi	Diffuser de l'information sur les débouchés à l'exportation, conseiller et assurer la formation des exportateurs.
Chambre du commerce et de l'industrie du Malawi	Représenter les intérêts du secteur privé.
Association des exportateurs du Malawi	Représenter les intérêts des petits exportateurs malawiens.
Bureau national de la statistique	Diffuser des statistiques commerciales.
Conseil de promotion des investissements du Malawi	Diffuser de l'information sur les possibilités d'investissement.
Ministère des affaires étrangères	Formuler la politique extérieure.

Précisions

Avant d'adopter définitivement et de consolider les projets liés au commerce, des consultations d'envergure sont menées auprès des établissements et organismes susmentionnés.

e) Comment le secteur privé et les établissements universitaires sont-ils associés à l'élaboration et à la conduite de la politique commerciale?

Le gouvernement mène des consultations auprès du secteur privé malawien, lequel peut ainsi prendre part à la formulation de la politique commerciale. Le milieu universitaire contribue par des recherches et des cursus. Le gouvernement a également confié à des experts-conseils de l'Université du Malawi des tâches se rapportant aux divers aspects de la politique commerciale.

f) Quelles sont les institutions de votre pays qui peuvent jouer un rôle dans la mise en œuvre d'un projet lié au commerce au niveau local? Indiquez leurs rôles respectifs.

TABLEAU II

INSTITUTION	RÔLE
Société de développement du Malawi	Collaborer avec les secteurs de la fabrication et des services en favorisant les contacts lorsque le secteur privé ne dispose que de ressources financières limitées.
Commission de privatisation	Favoriser l'accroissement de l'efficacité de l'économie, l'intensification de la concurrence et la réduction des pouvoirs monopolistiques.
Conseil de promotion des investissements du Malawi	Promouvoir les investissements.
Conseil de promotion des exportations du Malawi	Diffuser l'information commerciale et promouvoir les exportations.
Chambre du commerce et de l'industrie du Malawi	Représenter les intérêts du secteur privé.
Association nationale des petites et moyennes entreprises	Représenter les intérêts des petites et moyennes entreprises.
Fonds de développement des entrepreneurs malawiens	Offrir de la formation et des services consultatifs.
Société de développement des petites entreprises du Malawi	Offrir de la formation et des services de financement.
Institut de développement des entrepreneurs malawiens	Offrir de la formation et des services consultatifs.
Association des exportateurs du Malawi	Représenter les intérêts des petits exportateurs malawiens.
Centre de recherche industrielle et de développement technique du Malawi	Promouvoir le développement technologique.
Association des consommateurs du Malawi	Représenter les intérêts des consommateurs.
Bureau de normalisation du Malawi	Assurer le contrôle de la qualité et le respect des normes.

g) Quelles sont les principales lois et réglementations en matière de politique commerciale - à l'exportation et à l'importation? Veuillez donner une brève description de chacune.

Un grand nombre de lois et de règlements interdépendants se rapportent à la politique commerciale et régissent les importations, les exportations et les investissements. Sont énumérées ci-après quelques-unes des lois du Malawi.

- Loi sur la vente de marchandises, ch. 48:01, 1967:
Conclusion de contrats et transfert de propriété
- Loi sur le contrôle des marchandises, ch. 18:08, 1967:
Contrôle de la distribution, de la liquidation, de l'achat, de la vente au détail et de gros, et réglementation des prix de tout produit manufacturé ou non
- Loi sur le Bureau de normalisation du Malawi, ch. 51:02, 1972:
Promotion de la normalisation et de l'établissement de spécifications, prestation des services d'essai et de marquage scientifiques
- Loi sur les poids et mesures, ch. 48:04, 1960:
Uniformisation des poids et mesures
- Loi sur la métrisation, ch. 48:08, 1981:
Métrisation des activités commerciales
- Loi sur les finances et les vérifications, ch. 37:01, 1976:
Réglementation des finances publiques
- Loi sur les licences d'exploitation commerciale, ch. 46:01:
Réglementation de la vente des marchandises
- Loi sur les sociétés, ch. 46:03, 1978:
Formation et constitution d'entreprises en personnes morales
- Loi sur la constitution de fiducies, ch. 51:
Formation de fiducies
- Loi sur les licences d'exploitation industrielle, n° 28, 1989:
Octroi de licences pour certains produits manufacturés
- Loi sur l'enregistrement des noms commerciaux, ch. 46:2, 1922:
Enregistrement de toutes les entreprises commerciales
- Loi sur l'expansion des marchés des capitaux, ch. 46:06, 1989:
Enregistrement des opérations en capital
- Loi sur la promotion des investissements, n° 287, 1991:
Approbation des investissements
- Loi sur les entreprises publiques (privatisation), n° 7, 1996:
Privatisation des services publics
- Loi sur les banques, n° 19, 1989:
Réglementation des services financiers
- Loi sur le Conseil de promotion des exportations, ch. 39:03, 1971:
Facilitation des activités d'exportation
- Loi sur les zones franches industrielles d'exportation, n° 11, 1995:
Réglementation de la transformation pour exportation dans les zones franches

- Loi sur les incitations à l'exportation, ch. 39:04, 1989:
Octroi d'incitations à l'exportation
- Loi sur le contrôle des changes, ch. 45:01, 1984:
Allocation de change
- Loi sur les impôts, ch. 41:01, 1964:
Imposition du revenu
- Loi sur les douanes et l'accise, ch. 41:02, 1964:
Perception des droits
- Loi sur les marchandises, ch. 49:04, 1958:
Marquage des marchandises destinées à la vente
- Loi sur les dessins industriels, ch. 49:05, 1958:
Enregistrement des nouveaux dessins
- Loi sur les marques de commerce, ch. 49:01, 1958:
Enregistrement des marques de commerce
- Loi sur les brevets, ch. 49:02, 1958:
Enregistrement des inventions
- Loi sur les différends commerciaux, ch. 54:02:
Arbitrage et règlement des différends
- Loi sur le droit d'auteur:
Réglementation des œuvres originales
- Loi sur le tourisme et l'hôtellerie:
Réglementation et promotion du tourisme

h) Quels sont les principaux instruments de la politique commerciale - à l'exportation et à l'importation? Veuillez préciser (par exemple, pour les restrictions à l'importation, les questions pourraient être les suivantes: quels sont les produits assujettis à des interdictions d'importer? Quels sont les produits assujettis à des restrictions quantitatives à l'importation? Quelles sont les prescriptions en matière de licences? etc. Quel est le taux de droit le plus élevé actuellement en vigueur? Existe-t-il des droits d'accise, d'autres taxes "intérieures" dont le taux est différent pour les produits importés, ou pour des types de produits principalement importés?)

Le Malawi s'est engagé à mettre en œuvre des mesures d'ajustement structurel et de réforme économique dans le cadre du programme de libéralisation adopté par les signataires des accords de Bretton Woods et d'autres pays donateurs. La politique du Malawi met en valeur le rôle des forces du marché dans l'affectation des ressources.

Instruments de politique commerciale

Le Malawi n'impose pas de prescriptions en matière de licence à l'importation ou à l'exportation, sauf dans le cas de quelques produits et uniquement pour des considérations liées à la santé, à la sécurité, à la sécurité nationale et à la protection de l'environnement.

Le Malawi n'impose pas de restrictions quantitatives à l'importation de produits ni ne restreint les transactions internationales courantes. Les importations dont la valeur est supérieure à 2 000 dollars EU sont assujetties à une inspection avant expédition.

Marchandises assujetties à une licence d'importation (toutes les origines)

1. Vêtements et uniformes destinés à l'Armée, à la Marine, à l'Aviation ou aux forces policières.
2. Substances radioactives.
3. Filets japonais pour la capture des oiseaux sauvages.
4. Animaux sauvages, trophées de chasse, produits et œufs d'animaux sauvages (des oiseaux et reptiles y compris).
5. Poissons à l'état vivant, les œufs et le frai y compris.
6. Produits composés contenant des résidus de tourteau de farine et autres préparations semblables uniquement destinées à l'alimentation animale et excluant les produits suivants:
 - additifs chimiques aux aliments pour animaux;
 - antibiotiques; stimulateurs de croissance;
 - charges inertes;
 - éléments trace;
 - produits de synthèse destinés à l'alimentation animale;
 - graines d'oiseaux;
 - aliments pour chiens et chats.
7. Œufs de volaille, en coquille, à l'état congelé ou déshydraté; œufs d'oiseaux sauvages.
8. Volaille vivante, y compris les poussins de un jour.
9. Viande.

L'importation de toutes les viandes, dont la volaille abattue, est interdite sans l'autorisation préalable et écrite du Ministre du commerce et de l'industrie, lequel a cependant soustrait les produits suivants du régime de licences:

- viandes en conserve;
- viandes en pot;
- pains de viande;
- pâtés de viande;
- graisses animales comestibles;
- suif.

Toutes les viandes cuites ou salaisonnées autres que le porc, le jambon et le bacon.

Tous les animaux et autres produits animaux doivent faire l'objet d'un certificat d'exemption de maladie avant leur importation.

10. Dieldrine.
11. Aldrine.
12. Sel de cuisine.

Marchandises assujetties à une licence d'exportation

- Matériel de guerre, matériel d'énergie atomique de valeur stratégique et articles d'importance stratégique majeure servant dans la production d'armes et de munitions, et autres équipements de guerre.
- Produits du pétrole.
- Animaux sauvages, trophées de chasse et produits d'animaux sauvages.
- Maïs et semoule de maïs.

Pour ce qui est du tarif douanier, le gouvernement entend en modifier la structure de manière à ramener à 15 pour cent le taux moyen (sous réserve des besoins en revenus) et à 35 pour cent le taux maximal des droits de douane perçus sur la plupart des importations. Cet objectif est compatible avec les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Ces changements seront accompagnés de mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, dont l'imposition d'une taxe sur la valeur ajoutée. Les principales mesures consistent en la consolidation de la surtaxe à un taux uniforme de 20 pour cent et à son application à tous les produits et services. Jusqu'ici, le taux type de la surtaxe a été réduit à 20 pour cent, et le taux de base des matières premières a été relevé de zéro à 10 pour cent. Le Malawi impose un droit d'accise aux marchandises de luxe, qu'elles soient importées ou fabriquées au pays.

Les droits de douane sont appliqués selon onze (11) taux différents, allant de zéro à 65 pour cent, regroupés comme suit:

- certains produits céréaliers et pharmaceutiques, engrais et autres produits essentiels	0%
- la plupart des matières premières	10%
- les demi-produits	20%
- les produits finis	40-45%
- les textiles, certains aliments transformés	65%

D'ici 1998, le tarif douanier ne comprendra plus que quatre taux distincts, dont le taux nul. Le taux maximal sera graduellement réduit à 25 pour cent, et le taux moyen pondéré, à 15 pour cent.

i) Si vous êtes Membre de l'OMC ou si vous avez engagé la procédure d'accession, quelles sont les dispositions prises par votre pays pour se conformer aux Accords de l'OMC?

Bien que, à l'instar de certains des autres pays les moins avancés, le Malawi ait paraphé l'Accord sur l'OMC, il n'a pas pris une part active aux diverses activités et réunions de l'Organisation et il s'est tenu à l'écart principalement en raison de ses ressources humaines et financières limitées. Aussi sa connaissance du processus de l'OMC est-elle très réduite. C'est pourquoi le Malawi doit demander une assistance technique pour la mise en œuvre des Accords de l'OMC.

À l'heure actuelle, le gouvernement a mis sur pied un comité mixte formé de représentants de divers ministères et organismes et chargé d'examiner les divers accords, mais il aura besoin d'assistance technique pour que ces travaux soient entièrement intégrés au cadre global de la

planification économique. Par conséquent, l'objectif consistera à faire en sorte que la politique commerciale et les programmes économiques s'appuient mutuellement.

j) Le cadre de l'OMC est-il familier:

- **aux institutions gouvernementales et paragouvernementales?**
- **au secteur privé?**

a) aux institutions gouvernementales et paragouvernementales:

Très peu de fonctionnaires, et plus particulièrement ceux qui sont attachés au Ministère du commerce et de l'industrie, connaissent bien le cadre de l'OMC. Quelques-uns ont participé à un cours de l'OMC sur les politiques commerciales, à des ateliers de la CNUCED, etc.

b) au secteur privé:

Le secteur privé connaît l'existence de l'OMC, mais ne sait pas grand-chose de son cadre.

k) De quelle assistance technique avez-vous besoin pour pouvoir vous conformer aux Accords de l'OMC?

Il faut comprendre que le Malawi n'a pas participé activement aux négociations ayant mené à la conclusion de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, même s'il l'a paraphé. C'est pourquoi, et faute de conseillers locaux, il n'a pas les connaissances nécessaires pour bien comprendre bon nombre d'articles et en traduire les objectifs en politiques. De plus, le Malawi n'est pas représenté à Genève. Cependant, trois courts séminaires ont été présentés au Malawi sur la question. Voici une liste des objectifs à l'égard desquels le Malawi requiert une assistance technique, mais cette liste ne saurait être considérée comme exhaustive:

- i) accroître la compétitivité des exportations du Malawi sur les marchés internationaux dans l'environnement commercial de l'OMC;
- ii) envisager la mise en œuvre de la Décision de l'OMC sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires;
- iii) aligner la législation nationale sur les Accords de l'OMC;
- iv) former les fonctionnaires qui sont directement chargés des questions relatives à l'OMC et les agents des douanes;
- v) évaluer l'aide financière externe requise au titre de la balance des paiements et de l'exécution d'engagements spécifiques;
- vi) bâtir une banque de données.

l) Dans quels domaines spécifiques des Accords de l'OMC avez-vous besoin d'une assistance technique (par exemple accès aux marchés, agriculture, règles (pratiques antidumping, subventions, licences d'importation, règles d'origine, sauvegardes, etc.), OTC et SPS, services, ADPIC)?

1. En ce qui concerne l'accès aux marchés, il importe d'examiner l'érosion des préférences accordées au titre du Système généralisé de préférences (SGP) institué par la Convention de Lomé, érosion découlant de l'abaissement des taux NPF, étant donné que l'Union européenne est un marché d'exportation d'importance majeure. Il importe aussi de cerner de nouveaux marchés potentiels pour la diversification des exportations.
2. En agriculture, la question des subventions au titre des intrants agricoles, plus particulièrement celles qui sont destinées aux communautés rurales pauvres, devrait être examinée dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement rural.
3. Il y aurait lieu d'examiner la législation en matière de recours commerciaux, dont les mesures antidumping, les subventions, les formalités de licences d'importation et les sauvegardes.
4. Avant de pouvoir mettre en œuvre toutes les dispositions de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, il faudrait déterminer les façons d'accroître la capacité du pays à cet égard et, dans le cas de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, renforcer la capacité du Bureau de normalisation du Malawi, de l'Université du Malawi (recherche) et des Ministères de la santé et de l'agriculture.
5. Concernant les ADPIC, il faut examiner les moyens de mieux sensibiliser le Registraire général et la Société du droit d'auteur du Malawi aux domaines intéressant le pays et de les aider sur les plans de l'application des règles et du respect de la conformité.
6. Il faudra examiner la procédure d'octroi des incitations à l'investissement pour déterminer si elle est conforme à l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce.

m) Comment évaluez-vous vos capacités actuelles en matière d'analyse commerciale et de négociations, tant multilatérales que bilatérales, dans des domaines déjà couverts par les Accords de l'OMC et dans d'autres domaines liés au commerce, par exemple la politique de concurrence et le commerce et l'environnement?

Comme il a été mentionné précédemment, le Malawi n'a pas pris part aux négociations qui ont donné lieu à la ratification de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce.

Le Malawi possède toutefois certaines capacités précises au niveau de l'évaluation en douane (article VII), des procédures de licences d'importation, des règles d'origine et des SPS. Même s'il a quelques capacités éparses en matière de négociation, sur la scène régionale et bilatérale surtout, il convient de signaler que le Malawi n'a pas encore acquis une capacité effective de négocier des arrangements multilatéraux. Sa non-représentation à Genève est exacerbée par l'absence de "groupes de pression", attribuable aux contraintes financières du pays. Le Malawi a par ailleurs grand besoin d'une assistance technique en vue de l'acquisition de compétences en matière de négociation.

B. OBSTACLES À L'EXPANSION DU COMMERCE

Les obstacles au commerce, y compris les problèmes sur les marchés d'exportation, l'infrastructure, les capacités humaines, les blocages institutionnels, les problèmes de financement du commerce et les lacunes en matière d'information commerciale, peuvent empêcher un PMA de tirer pleinement parti des possibilités commerciales.

Contraintes au plan de l'offre, y compris les blocages institutionnels

a) **Quels sont les principaux éléments qui bloquent le développement d'une capacité soutenue d'exportation de marchandises et de services (par exemple facilitation du passage en douane, taux de fret, gestion de la qualité, élimination des procédures juridiques et administratives compliquées, manque de personnel qualifié, accès aux facteurs de production importés à des prix internationaux, ou insuffisance des services de télécommunication ou de transport, des installations portuaires, etc.)?**

- **Les pays sans littoral peuvent être confrontés à des problèmes additionnels, par exemple s'ils doivent utiliser pour exporter leurs produits des systèmes de transport et des services portuaires coûteux ou peu fiables. Si tel est le cas pour votre pays, veuillez indiquer quels sont ces problèmes. De quel type d'assistance technique auriez-vous besoin pour les régler?**

1. Absence de littoral

Le Malawi ne possède pas d'accès à la mer et ses importations et exportations doivent emprunter de longues voies de transport coûteuses et incertaines d'un port à un autre. Cette situation a rendu les produits du Malawi non concurrentiels sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

2. Forte dépendance à l'égard des exportations agricoles

Le tabac, le thé, le café et le sucre représentent plus de 80 pour cent du total des recettes en devises du Malawi. Les produits manufacturés génèrent quelque 10 pour cent des recettes d'exportation et comprennent les produits agro-alimentaires transformés. Par conséquent, si l'on veut que la croissance de l'économie soit stimulée par les exportations, le Malawi devra réduire sa dépendance à l'égard des exportations agricoles. La situation nécessite donc la mise en œuvre d'une politique et d'un programme d'action visant la diversification non seulement des exportations mais aussi des marchés d'exportation.

3. Exiguïté du marché intérieur

Conjuguée à un faible pouvoir d'achat, l'exiguïté du marché intérieur du Malawi a pour effet de limiter le niveau et la variété de la production, spécialement celle du secteur manufacturier. Aussi, vu la faible demande, l'offre potentielle n'est que limitée. Le Malawi doit améliorer ses capacités de production à valeur ajoutée et se concentrer davantage sur le développement de ses marchés d'exportation.

4. Technologie inadéquate

Les industries malawiennes continuent de recourir à des technologies désuètes dans l'exploitation de leurs systèmes de production et de distribution et de leur installations techniques, ce qui a contribué à affaiblir leur performance et leur production. Comme les produits qu'il exporte en Afrique sont semblables à ceux de ses voisins, le Malawi doit développer la capacité technologique qui donnera à ses produits un avantage concurrentiel.

5. Financement commercial et industriel limité

Le coût et la disponibilité des capitaux de roulement et des emprunts à long terme constituent une contrainte majeure à la croissance des échanges commerciaux du Malawi. La situation est exacerbée par l'absence de mécanismes de financement spécialisé dont pourraient se prévaloir les exportateurs.

6. Insuffisance de travailleurs qualifiés

Les compétences en gestion et la capacité technique des travailleurs malawiens de diverses branches d'activité ne sont pas encore bien développées. Les lacunes qu'accusent les entreprises sur ces plans découlent d'un défaut d'évaluer les besoins et les capacités. À cet égard, force est de constater le manque de communication entre les établissements de formation et les entreprises.

7. Absence d'un réseau adéquat de délégués commerciaux à l'étranger

Le Malawi n'est représenté à l'étranger par des délégués commerciaux officiels que dans deux pays, soit le Zimbabwe et l'Afrique du Sud. L'insuffisance de cette représentation a eu des effets néfastes sur la promotion du commerce à l'étranger.

8. Connaissance limitée des débouchés extérieurs

La faible connaissance des marchés extérieurs a empêché la plupart des entrepreneurs de tirer profit des possibilités d'exportation.

9. Faiblesse de l'infrastructure

La faiblesse de l'infrastructure du pays s'illustre dans les services de transport inadéquats et les interruptions des communications et des services publics comme l'électricité, le téléphone, l'eau, les égouts. L'inexistence de zones et de parcs industriels viabilisés, de bâtiments industriels et d'entrepôts contribue à cette faiblesse tout comme l'absence d'entrepôts frigorifiques dans des endroits stratégiques voisins de l'aéroport international.

10. Faiblesse de la capacité humaine et institutionnelle

La faible capacité institutionnelle nuit à la mise en œuvre des politiques et programmes gouvernementaux.

11. Insuffisance de l'investissement

Le gouvernement a récemment mis en œuvre des mesures destinées à attirer les investissements nationaux et étrangers.

Besoins en matière d'assistance technique

- Améliorer la capacité des organismes d'appui commercial.
- Doter les organismes d'appui commercial d'une technologie de l'information.
- Mettre au point des mécanismes de financement à l'exportation.
- Améliorer l'infrastructure, en fournissant par exemple des bâtiments industriels.

b) Y a-t-il des blocages institutionnels susceptibles de nuire à la bonne marche des politiques commerciales de votre pays? Veuillez donner des détails. Par exemple, quels sont les problèmes signalés par les différents acteurs, à savoir les exportateurs, les producteurs, les fournisseurs de services (banques, compagnies d'assurance, services de contrôle de la qualité, transporteurs, etc.), les associations professionnelles et les ministères? Ces problèmes paraissent-ils se poser principalement dans les domaines suivants:

- i) ressources humaines;**
- ii) gestion de l'institution;**
- iii) ressources financières et matérielles;**
- iv) communication?**

Le gouvernement du Malawi a instauré un environnement propice à l'expansion du commerce et à l'investissement lié au commerce en créant plusieurs organismes. Presque aucune branche de l'activité économique n'a encore bénéficié de leur contribution, peut-être bien pour les raisons qui suivent:

- i) Ressources humaines

Il existe manifestement un écart entre l'offre et la demande liées aux compétences gestionnaires et professionnelles, et plus particulièrement dans les professions spécialisée telles que celles des architectes, des comptables agréés, des ingénieurs, des médecins, des avocats, des planificateurs et des scientifiques.

Puisque l'expansion du commerce et de l'investissement de capitaux seront principalement tributaires de la qualité de la formation et de la compétence acquise en gestion et en technique, il ne fait aucun doute que le Malawi doit axer ses programmes de formation dans la bonne direction.

L'exode de compétences spécialisées et indispensables constitue un sérieux obstacle au développement économique et commercial. L'absence de stimulants a provoqué un intense exode des cerveaux qui a grandement nui à la productivité du pays. La situation a été exacerbée par diverses épidémies, notamment celles du VIH, qui a fait beaucoup de victimes chez les travailleurs qualifiés.

- ii) Gestion de l'institution

Les institutions qui s'occupent de promouvoir l'investissement et l'expansion du commerce sont bien gérées, puisqu'elles ont des comptes à rendre et qu'elles doivent être transparentes. Leurs problèmes découlent plutôt de l'insuffisance des compétences gestionnaires et techniques ainsi que des contraintes financières.

- iii) Ressources financières et matérielles

Les institutions chargées de promouvoir le commerce et l'investissement sont habituellement subventionnées par le gouvernement. Les fonds qu'elles reçoivent ainsi ne suffisent pas à la réalisation des objectifs et à la mise en œuvre des programmes. Le Malawi a toujours sollicité l'aide de pays donateurs pour combler ce manque. Le matériel et l'équipement dont sont dotées ces institutions sont inadéquats. Aussi leur est-il difficile de contribuer à l'exécution de certaines des obligations contractées dans le cadre de l'OMC.

iv) Communication

Les communications internes sont considérées comme inadéquates en ce qu'elles ne permettent pas aux institutions d'aller au devant des bénéficiaires éventuels des débouchés commerciaux et des possibilités d'investissement. Il importe de synchroniser les communications mondiales, régionales et internes.

c) **Quels sont les principaux éléments qui bloquent la diversification des exportations?**

Les éléments qui suivent peuvent être considérés comme des entraves à la diversification des exportations malawiennes:

- recours constant aux relations privilégiées établies avec d'anciens partenaires commerciaux et économiques;
- rareté relative des terres, d'où une rivalité entre les besoins établis pour la production des exportations et les besoins alimentaires de la population;
- absence d'un engagement officiel à l'égard de la réalisation de l'objectif de diversification des exportations et méconnaissance de la population des avantages découlant des exportations;
- manque d'information sur d'autres débouchés et marchés;
- incertitude entourant le processus décisionnel en matière de capital-risque;
- accès difficile aux marchés potentiels en raison de l'emprisonnement géographique du Malawi;
- insuffisance de compétences et de capitaux liée aux lacunes technologiques;
- méconnaissance des mesures d'incitation;
- exigüité du marché intérieur du point de vue du pouvoir d'achat;
- accès inadéquat et difficile à des instruments de financement;
- obstacles d'ordre administratif posés aux investisseurs dans les nouvelles branches d'activité;
- absence d'une infrastructure d'appui;
- absence de technologies modernes.

Cette liste ne saurait être considérée comme exhaustive.

d) Si l'investissement dans la production de marchandises et de services est insuffisant, quelles en sont les principales raisons? Veuillez préciser (par exemple contraintes structurelles, difficultés pour attirer l'investissement étranger, développement limité des entreprises, financement, manque de techniques appropriées, etc.).

1. Faible intérêt des investisseurs étant donné l'exigüité et le caractère non lucratif du marché intérieur.

2. Obstacles bureaucratiques à l'établissement des investisseurs.
3. Absence d'une main-d'œuvre qualifiée.
4. Manque de publicité à l'étranger sur les possibilités d'investissement.
5. Absence de matières premières industrielles, spécialement des minéraux, et des matières premières produites au pays.
6. Déficience du développement infrastructurel.
7. Médiocrité des communications et des services publics.
8. Difficulté d'obtenir un financement local.
9. Complémentarité des modes de production de la région et plus grand attrait des mesures d'incitation offertes sur les marchés voisins.
10. Difficulté d'acquérir des terres à des fins d'investissement.
11. Emprisonnement géographique et éloignement des sources d'importation et des marchés d'exportation, d'où les coûts élevés du transport des marchandises.
12. Insuffisance du financement des exportations et des incitations à l'exportation.
13. Absence de renseignements sur les marchés et d'informations commerciales faute d'un réseau de délégués commerciaux à l'étranger.
14. Limitation technologique de certaines industries ou branches à vocation exportatrice.
15. Déficience des services publics, plus particulièrement de l'électricité, des télécommunications et de l'alimentation en eau.

e) Existe-t-il une politique nationale visant à encourager les possibilités d'investissement lié à l'exportation? Veuillez préciser. Quelles sont les dispositions prises pour examiner, élaborer et négocier les arrangements contractuels avec les investisseurs étrangers?

Le gouvernement du Malawi encourage le secteur privé à tenir les rennes de l'économie en facilitant l'investissement privé. Il a adopté certaines mesures visant précisément à déréglementer le secteur privé et à accroître les possibilités d'investissement, par exemple en libérant les prix et en abolissant les restrictions à l'importation et les formalités relatives aux licences d'importation. Il poursuit son examen des mesures qui permettront de régler le problème du transport externe, et la paisibilité du climat démocratique stimule la confiance des investisseurs.

Le gouvernement du Malawi a promulgué la Loi sur la promotion des investissements qui prévoyait, entre autres choses, la création du Conseil de promotion des investissements du Malawi. Celui-ci s'occupe de diffuser l'information sur les investissements et de trouver (au besoin) des partenaires en vue de la création de coentreprises ainsi que de favoriser les contacts avec la communauté financière et les fournisseurs de services professionnels et commerciaux. Le Conseil assiste également les investisseurs dans leurs démarches auprès des organismes gouvernementaux.

Le Malawi encourage les petites et moyennes entreprises en offrant des programmes de formation aux entrepreneurs ainsi que des programmes d'assistance technique et financière.

Pour encourager l'investissement axé sur l'exportation, le Malawi offre des incitations compétitives.

- Le gouvernement accorde maintenant des déductions fiscales au titre de l'exportation, en fonction des ventes à l'exportation de produits non traditionnels (des produits autres que le tabac, le thé, le sucre et le café).
- Le gouvernement accorde des remises des droits d'importation, des surtaxes et des taxes perçus sur la plupart des intrants servant à la production des exportations.
- Le gouvernement a pris bon nombre de mesures positives pour améliorer le climat d'investissement. Il a aboli la procédure d'examen des demandes d'investissement, intégré les processus de constitution des entreprises en sociétés et d'enregistrement, et ramené à une courte liste négative les projets d'investissement devant faire l'objet d'une licence d'investissement. Il a par ailleurs créé une zone franche industrielle d'exportation dans le but d'encourager les investissements axés sur l'exportation, assoupli les prescriptions en matière d'importation, mis en œuvre des réformes financières, autorisé le flottement du kwacha malawien et libéré davantage les opérations du compte courant.
- Dans ses efforts constants pour créer un climat propice à l'investissement, le gouvernement a lancé, dans le cadre du budget de 1997, de nouvelles incitations fiscales destinées à stimuler l'investissement. Il a supprimé le droit d'importation frappant les matières premières dans le secteur manufacturier pour permettre aux produits manufacturés malawiens de mieux rivaliser avec les produits finis importés, il a instauré une trêve fiscale au titre de laquelle les gros investisseurs bénéficient d'une réduction de l'impôt sur les sociétés, il a porté de 40 à 35 pour cent le taux de droit maximal et aboli l'impôt sur les sociétés des entreprises œuvrant dans la zone franche industrielle d'exportation. Le gouvernement maintient un régime de libre concurrence et continuera de réduire son contrôle du secteur privé, ce qui simplifiera les formalités administratives et améliorera le climat de l'investissement étranger direct. Son respect des principes de la transparence et sa saine conduite des affaires publiques incitent les investisseurs à considérer le Malawi comme un lieu d'investissement sûr.

f) Quels sont les principaux obstacles au transfert, au développement et à l'acquisition de technologies? Existe-t-il une politique/stratégie nationale dans ce domaine? Veuillez préciser.

- Insuffisance des ressources financières affectées à l'acquisition de nouvelles technologies et à leur adaptation au Malawi.
- Insuffisance de travailleurs formés dans le développement de technologies.
- Exiguïté du marché pour les technologies développées.
- Médiocrité des installations de recherche, telles que les laboratoires.
- Déficiência des réseaux nationaux, régionaux et internationaux.
- Taux élevé de roulement du personnel.

Le transfert, le développement et l'acquisition des technologies sont du ressort du Centre de recherche industrielle et de développement technique du Malawi, de l'Institut de technologie et de formation dans des branches lucratives et de l'Institut de développement des entrepreneurs du Malawi, ainsi que de quelques organisations non gouvernementales.

g) Quels sont vos besoins d'assistance, technique ou autre, pour atténuer les contraintes au plan de l'offre?

Les aspects décrits ci-après se rapportent à des compétences fédérales et concernent les besoins d'assistance technique découlant des contraintes sur le plan de l'offre.

1. Les établissements chargés du transfert, du développement et de l'acquisition des technologies pourraient avoir les besoins suivants:
 - accroître leur capacité de développer et de répandre les technologies appliquées;
 - améliorer leur capacité de commercialiser les technologies;
 - développer la technologie du biogaz;
 - construire des bureaux, laboratoires et ateliers convenables dans le cadre d'un programme d'infrastructure dans l'optique d'étendre les activités aux centres régionaux;
 - renforcer la liaison avec le Conseil de promotion des investissements du Malawi et le Bureau de normalisation du Malawi;
 - intensifier la recherche industrielle et les activités de vérification de l'industrie;
 - créer un fonds de développement de la technologie de concert avec le secteur privé et la Chambre du commerce et de l'industrie du Malawi;
 - établir un centre de dessin industriel;
 - sensibiliser davantage les institutions concernées au développement des technologies;
 - améliorer la gestion des ressources énergétiques dans l'industrie;
 - développer une technologie d'irrigation à petite échelle;
 - améliorer l'évaluation et la gestion du transfert des technologies;
 - améliorer les méthodes d'enquête dans le domaine de l'énergie;
 - organiser des conférences, des séminaires et des ateliers;
 - investir dans le développement des ressources humaines;

- établir une corrélation entre les centres de développement technologique et les aspects des mesures d'investissement qui concernent les droits de propriété et le commerce.

Cette énumération des besoins d'assistance n'est pas exhaustive étant donné que la technologie est en évolution constante.

2. Le Ministère du commerce et de l'industrie, la Chambre du commerce et de l'industrie et le Conseil de promotion des exportations du Malawi doivent établir des centres d'information et de documentation commerciales dans toutes les régions. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC devrait fournir une aide en ce sens. Le Conseil de promotion des investissements du Malawi devrait étendre ses activités à d'autres régions pour faciliter le recensement des projets.
3. Il faudrait établir des liens entre les régions et districts et les centres, à l'aide d'un système de communication électronique.
4. L'Association des consommateurs du Malawi doit publier de l'information sur les prix et la qualité des produits de fabrication locale et sur les garanties s'y appliquant. Il faut pouvoir obtenir les prix internationaux indicatifs des matières premières importées à des fins industrielles ainsi que l'information sur les sources d'approvisionnement.
5. Le Conseil de promotion des exportations, la Chambre du commerce et de l'industrie, la Société de développement des petites entreprises, l'Association des exportateurs du Malawi et le Fonds de développement des entrepreneurs malawiens, entre autres organismes d'appui aux petites et moyennes entreprises, ont besoin d'aide pour constituer des groupes ou des coopératives à vocation exportatrice.
6. Le Malawi a besoin d'aide pour la formulation d'un programme global de diversification des exportations qui tiendra compte des débouchés commerciaux créés dans la foulée du Cycle d'Uruguay. Le programme devra permettre de cerner les nouveaux marchés.
7. Le gouvernement et la population doivent être davantage sensibilisés à l'incidence des droits de propriété intellectuelle. Le Registraire général et la Société du droit d'auteur du Malawi devraient être financés pour pouvoir organiser des conférences avec l'appui de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.
8. Le Bureau de normalisation du Malawi a besoin d'une assistance technique et financière pour établir un centre de renseignements. L'aide dont il bénéficiera lui permettra entre autres choses de satisfaire aux obligations découlant des Accords de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce.
9. Le Conseil de promotion des investissements du Malawi doit bénéficier d'une formation approfondie sur l'incidence des mesures concernant l'investissement et liées au commerce issues du Cycle d'Uruguay, en ce qu'elles se rapportent surtout aux pratiques commerciales restrictives, à la politique de la concurrence, aux exigences en matière de transfert de technologie et aux prescriptions relatives à la participation locale au capital.

10. Le Conseil de promotion des investissements du Malawi, le Ministère du commerce et de l'industrie et le Conseil de promotion des exportations du Malawi tout comme les entreprises privées du secteur des textiles doivent être formés dans l'application des nouvelles règles régissant le commerce des textiles.
11. Le Ministère de l'agriculture et du développement des productions animales, le Ministère du commerce et de l'industrie et le Conseil de promotion des exportations du Malawi doivent être guidés dans leur évaluation des nouveaux débouchés pour les produits agricoles et de la façon dont le Malawi peut maintenir les marges de préférence dont bénéficient ses exportations actuelles. La compréhension des répercussions que pourraient avoir sur certains produits la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay et la demande susceptible d'émaner des marchés libéralisés est primordiale afin que les exportateurs puissent tirer profit de nouvelles possibilités et satisfaire aux conditions de concurrence.
12. La réalisation d'une étude sur les nouveaux débouchés à l'exportation créés dans la foulée de l'Accord général sur le commerce des services faciliterait la formulation de politiques, spécialement en ce qui a trait à l'expansion des échanges de services Sud-Sud.
13. Dans le cadre de l'examen de la politique commerciale et industrielle générale, les autorités publiques compétentes et le secteur privé devraient solliciter les points de vue des secteurs concernés sur les résultats du Cycle d'Uruguay qui se rapportent à leurs activités.

Les besoins d'assistance technique susmentionnés sont sujets à révision et à changement.

Promotion des échanges commerciaux et services de soutien

La promotion des échanges commerciaux comprend un ensemble intégré de services techniques et financiers destinés à renforcer la compétitivité globale des entreprises et à faciliter ainsi leur accès et leur participation accrue au commerce international.

h) Vos entreprises, petites et moyennes en particulier, ont-elles des difficultés à développer leurs exportations? Quels sont leurs problèmes dans les principaux secteurs d'exportation?

En raison de divers facteurs économiques, notamment le chômage, le gouvernement s'intéresse de près à l'expansion des petites et moyennes entreprises (PME) de tous les secteurs de l'économie. Dans le cadre de sa philosophie politique, le gouvernement a institué la Société de développement des petites entreprises, le Fonds de développement des entrepreneurs malawiens et l'Institut de développement des entrepreneurs malawiens, sociétés qui collaborent avec des organismes tels que l'Association nationale des petites et moyennes entreprises pour faciliter le lancement d'entreprises du secteur informel. Ces petites et moyennes entreprises ont néanmoins eu beaucoup de mal à se faire une place, notamment sur le marché d'exportation, et ce, pour diverses raisons, dont voici quelques-unes des plus couramment invoquées:

- elles ne peuvent obtenir suffisamment de capitaux pour structurer leurs opérations et se lancer dans le commerce d'exportation lucratif;
- ne disposant que d'un accès limité à l'information commerciale, elles ont vu échouer la plupart de leurs tentatives d'exportation;

- les groupes d'exportateurs souffrent d'un manque de coordination, les exportateurs préfèrent agir en leur propre nom et l'approche collective est encore rudimentaire;
- nombre de petites entreprises ignorent les formalités qui se rattachent à l'exportation;
- faute des compétences nécessaires, les entreprises ne saisissent pas bien les subtilités de la commercialisation des exportations;
- leurs compétences en gestion commerciale sont inadéquates;
- en raison de la centralisation des services offerts par les institutions de soutien à l'exportation, les programmes de vulgarisation axés sur l'exportation sont inadéquats;
- ne disposant pas d'installations pour le développement de nouveaux produits ou la mise à l'essai de nouvelles techniques de production, les PME exploitent peu les nouvelles applications technologiques;
- nombre des entreprises agissant en leur propre nom, le champ de leur activité gestionnaire est limité;
- elles ont une faible propension au perfectionnement;
- elles sont incapables de produire à grande échelle;

Les petits organismes de soutien ne sont pas en mesure d'accorder une assistance financière et technique aux PME.

i) Quels sont les problèmes que rencontrent vos entreprises lorsqu'elles veulent obtenir des informations fiables et actualisées sur les possibilités d'exportation/importation?

- Les organismes responsables de promouvoir les exportations sont géographiquement centralisés.
- La population ignore où et comment se procurer de l'information commerciale parce que les services de promotion et de soutien du commerce sont méconnus, faute de ressources.

j) Vos entreprises peuvent-elles offrir aux acheteurs étrangers des produits dont la conception, la qualité et le conditionnement sont acceptables au plan international? Dans la négative, quels sont les problèmes qui se posent?

En ce qui concerne la conception, la qualité et le conditionnement des produits destinés à l'exportation, la plupart des fabricants arrivent à respecter les normes reconnues sur le plan international. Le Bureau de normalisation du Malawi et le Conseil de promotion des exportations du Malawi offrent tous deux des programmes de formation en normalisation et en contrôle de la qualité. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour accroître la qualité des produits locaux.

k) À quels problèmes, autres que ceux qui concernent la politique commerciale, pensez-vous être confronté si vous envisagez de développer vos exportations de services (par exemple logiciels, tourisme)?

En informatique, le problème réside dans l'insuffisance du matériel et des logiciels et des compétences en informatique.

En tourisme, le problème réside dans la stratégie de commercialisation, dans le manque d'installations, tels les hôtels, et dans l'insécurité ressentie par les touristes.

l) Quels sont les problèmes techniques/professionnels rencontrés par les institutions de soutien aux échanges (par exemple le Conseil de promotion des échanges commerciaux, la Chambre de commerce, l'Association des exportateurs, etc.) de votre pays pour fournir leurs services à des entreprises d'exportation/importation?

Faute de ressources suffisantes, les établissements d'appui commercial sont dans l'incapacité d'exécuter efficacement leur mandat.

- Le Conseil de promotion des exportations du Malawi est un organisme subventionné, tandis que la Chambre du commerce et de l'industrie et l'Association des exportateurs ne peuvent compter que sur les contributions de leurs membres.
- L'insuffisance des ressources humaines qualifiées pour desservir le secteur pose un grave problème.
- Le manque d'équipement nuit à la création de bases de données, à la mobilité et au réseautage et entrave la réalisation des objectifs établis.

m) Quels problèmes et quels inconvénients les entreprises rencontrent-elles dans leurs achats internationaux et la gestion de leurs stocks?

- L'emprisonnement géographique du pays retarde considérablement l'arrivée des marchandises commandées.
- Les modes d'adjudication des marchés publics ne permettent pas aux entreprises du secteur privé de soumissionner, surtout les travaux d'envergure nationale.
- Le transport des marchandises nuit à la qualité des produits à leur arrivée.
- Les marchandises sont sujettes au vol aux points d'entrée.
- L'éloignement des sources d'approvisionnement rend difficile le recours à un mécanisme efficace de règlement des différends en cas de rupture de contrat.
- À la difficulté de choisir le lieu de l'approvisionnement vient s'ajouter la difficulté de choisir ses fournisseurs en fonction de leur fiabilité et de leur compétitivité.
- Les acheteurs de machines ne peuvent compter sur des services adéquats d'entretien technique.
- Les livraisons différées nécessitent le remaniement du calendrier des activités.
- Il est difficile de planifier les quantités à acheter pour réduire le coût d'entreposage des marchandises et des matières premières.
- Il est difficile de déterminer les délais de transport et de transbordement.

- L'entreposage, l'emmagasinage et le contrôle des stocks ainsi que la distribution des produits importés posent des problèmes.
- Les entrepreneurs ne sont pas aptes à négocier des contrats et à les administrer.

n) Quels sont les disponibilités et arrangements actuels en matière de facilités de financement des échanges (par exemple garanties de crédit à l'exportation, etc.)? Des carences ont-elles été signalées dans ce domaine?

La Banque PTA offre le principal mécanisme de financement à l'exportation. La Banque mondiale et d'autres donateurs accordent des marges de crédit aux petites et moyennes entreprises. La Société de prêt et de financement du Malawi offre un vaste éventail de mécanismes de financement des importations et des exportations. La Banque de promotion des investissements s'occupe des placements productifs. Les banques commerciales offrent elles aussi des facilités de crédit à l'exportation. Toutefois, la plupart du temps, les dirigeants de petites et moyennes entreprises sont incapables de satisfaire aux conditions d'accès à ces mécanismes. Les tentatives d'instaurer des instruments de financement avant et après expédition et des garanties des crédits à l'exportation ainsi que du financement à risque sont demeurées vaines.

o) Quels sont les principaux problèmes qui se posent pour améliorer les qualifications du personnel chargé de la gestion des exportations/importations dans vos entreprises commerciales? Existe-t-il des programmes de formation dans votre pays? Quelles sont les carences?

Les établissements d'appui commercial organisent des sessions de formation à l'intention expresse des dirigeants d'entreprises. Le Conseil de promotion des exportations du Malawi se concentre sur les aspects du développement des exportations. Le Ministère du commerce et de l'industrie, avec l'aide du CCI, offrait des cours sur la gestion des importations et sur les techniques s'y rapportant, mais ce programme a depuis été aboli en raison de contraintes financières. L'Institut de gestion du Malawi offre aussi des cours de gestion traitant de divers aspects dont l'acquisition de compétences en affaires. L'Institut de développement des entrepreneurs malawiens offre des stages pratiques et la Polytechnique de l'Université du Malawi des cours en commerce à temps partiel et à temps plein.

Les lacunes identifiées révèlent qu'aucune évaluation n'a été faite des besoins et des capacités des entreprises. Aucun programme systématique de formation d'experts ne vient fortifier la capacité des établissements locaux à dispenser des programmes de formation. Les établissements de formation ne semblent pas interagir adéquatement avec les milieux d'affaires. Aucune évaluation systématique n'a été faite de l'incidence des programmes de formation destinés aux PME. Par conséquent, aucun ordre de priorité n'a été dressé à l'égard des divers besoins de formation.

p) Votre service de représentation commerciale réussit-il à promouvoir activement votre commerce? Quelles sont les insuffisances?

Le Malawi a des délégués commerciaux en poste en Afrique du Sud (Johannesburg) et au Zimbabwe (Harare).

Ces deux bureaux n'exercent pas l'incidence souhaitée pour diverses raisons, dont les contraintes budgétaires et opérationnelles.

q) Veuillez décrire brièvement vos besoins d'assistance technique en matière de promotion des échanges commerciaux et de services de soutien.

1. Former les délégués commerciaux.
2. Détacher les délégués commerciaux à certains pays ciblés.
3. Évaluer les principaux organismes s'occupant de promouvoir les échanges et de fournir des services d'aide à l'exportation.
4. Établir des bureaux d'information commerciale dans les principaux centres industriels et commerciaux.
5. Examiner la conception, la qualité et les méthodes de conditionnement, surtout en ce qui concerne certains produits destinés à l'exportation ou présentant un potentiel d'exportation.
6. Tenir des séminaires à l'intention des responsables de la politique en matière de commerce des services.
7. Élaborer un guide sur les procédures relatives à l'approvisionnement international et un autre sur les méthodes d'importation.
8. Préparer un guide sur les pratiques de gestion des stocks.
9. Formuler des programmes adéquats de financement des exportations.
10. Organiser des visites éducatives pour les entrepreneurs présentant un potentiel d'exportation.
11. Renforcer les capacités de gestion des PME dans l'optique de la commercialisation des exportations.
12. Faciliter l'expansion des ressources ou des exportations.

Accès aux marchés

r) Quels sont vos principaux problèmes d'accès aux marchés?

Le Malawi n'a pas profité pleinement des débouchés commerciaux internationaux en raison de difficultés que posait l'accès à ces marchés, dont les barrières tarifaires et non tarifaires, et dont voici les principales.

i) Taux de droits de douane élevés

Les taux parfois trop élevés des droits de douane ont empêché les produits malawiens d'être concurrentiels, comme cela est courant dans le cas des pays qui ne sont pas parties à des arrangements commerciaux multilatéraux ou bilatéraux.

ii) Normes de qualité élevées

La plupart des pays importateurs, ceux d'outre-mer plus particulièrement, appliquent des normes de qualité que les exportateurs malawiens ont du mal à respecter en raison de compétences techniques lacunaires et de technologies inadéquates.

iii) Prescriptions sanitaires et phytosanitaires

Les prescriptions sanitaires et phytosanitaires visant les exportations agricoles limitent plutôt qu'elles ne favorisent l'accès du Malawi aux marchés internationaux. Il a parfois été impossible de respecter les prescriptions de l'importateur en raison du contexte actuel de la production agricole.

iv) Accès difficile à l'information commerciale

Les exportateurs n'ont pas facilement accès à l'information commerciale en raison de la médiocrité de l'infrastructure de l'information. Les modes d'accès à l'information commerciale comme Internet sont relativement nouveaux au Malawi.

v) Programmes promotionnels inadéquats

Le Malawi n'a pas réussi à mettre en œuvre des programmes adéquats d'expansion des marchés faute de fonds. Aussi lui a-t-il été difficile de pénétrer ces marchés.

vi) Emprisonnement géographique du pays

Ne jouissant pas d'un accès à la mer, le Malawi doit engager des coûts élevés de transport, lesquels se répercutent sur ses exportations en les rendant non compétitives.

s) Quels problèmes ou obstacles spécifiques gênent le plus vos exportateurs, et dans quels pays les rencontrent-ils?

Aucune étude n'a encore été menée pour calculer d'une manière systématique et prévisible les problèmes ou obstacles spécifiques qui se dressent dans certains pays.

t) Arrangements commerciaux régionaux et sous-régionaux: veuillez indiquer les arrangements auxquels votre pays participe. Êtes-vous satisfait de la façon dont ils fonctionnent? Veuillez signaler les problèmes inhérents à chacun d'eux. Avez-vous des suggestions à faire sur la façon de régler ces problèmes?

Le Malawi est signataire du traité instituant le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et il est membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Les faiblesses infrastructurelles des parties aux arrangements commerciaux régionaux et l'inefficacité des secteurs augurent mal pour la croissance d'industries exportatrices compétitives. La solution réside dans la coordination plus étroite des objectifs de la politique commerciale qui sont rattachés à des programmes réalistes de réforme économique.

u) Avez-vous des problèmes pour utiliser les systèmes de préférences existant en matière d'accès aux marchés, par exemple le SGP, le SGPC? Veuillez indiquer la nature des problèmes inhérents à chacun d'eux.

Le recours au SGP et au SGPC pose certains problèmes en raison des facteurs suivants:

- les règles et la documentation connexes sont trop complexes;
- les exportateurs n'ont pas les connaissances voulues;
- la demande des produits touchés n'est pas assez forte;
- les bénéficiaires n'arrivent pas à produire;

- les préférences s'amenuisent;
- la liste des produits touchés n'est pas exhaustive;
- les règles d'origine diffèrent;
- la durée des programmes ne favorise pas l'investissement.

v) Quels sont vos besoins d'assistance technique en matière d'accès aux marchés?

- Déterminer les tendances au niveau de la demande internationale des produits présentant un intérêt pour les exportateurs du Malawi.
- Calculer le risque d'investissement dans des produits donnés.
- Déterminer le degré de pénétration voulu pour certains produits et certains marchés extérieurs.
- Évaluer le potentiel du marché régional et proposer des moyens d'accroître la compétitivité des exportations.
- Proposer des moyens de réduire les coûts de transport unitaire.
- Revoir les modes de développement des produits pour tirer parti de débouchés extérieurs précis.
- Renforcer la capacité des centres de diffusion des renseignements sur les marchés comme le Conseil de promotion des exportations du Malawi.
- Améliorer, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, les effectifs du Conseil de promotion des exportations du Malawi par le biais de programmes de formation.
- Évaluer l'incidence des programmes SGP et SGPC.

C. ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique est normalement offerte aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour constituer ou renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles, leur fournir des renseignements commerciaux et un soutien juridique lié au commerce, et améliorer leur capacité d'offre afin qu'ils puissent jouer un rôle plus actif dans le domaine des échanges multilatéraux.

a) Dans la mesure où ce type de renseignements est facilement disponible, pouvez-vous indiquer brièvement quelle assistance liée au commerce vous avez reçue au cours des cinq dernières années de sources bilatérales et multilatérales et quels projets/programmes sont actuellement envisagés dans ce domaine?

Se reporter au tableau III.

b) Veuillez résumer vos besoins d'assistance technique et autres en vous inspirant de la présente liste de questions. Veuillez les classer par ordre de priorité.

Tout comme d'autres pays en développement et pays les moins avancés, le Malawi a besoin d'une assistance technique considérable s'il veut faire face aux répercussions sur les politiques des accords conclus dans le cadre du Cycle d'Uruguay et participer ainsi plus activement aux échanges internationaux. La coordination des programmes d'assistance technique est principalement du ressort

du Ministère du commerce et de l'industrie. À mesure qu'évolue le système commercial multilatéral, il importe de suivre de près les travaux effectués à Genève en cette période d'après-Uruguay.

Pour définir les besoins prioritaires en matière d'assistance technique, il faut tenir compte des limites de certains facteurs structurels tels que les déséquilibres macro-économiques, l'insuffisance du capital humain et physique, la médiocrité de l'infrastructure, le caractère inadéquat de la réglementation, la déficience de la gestion institutionnelle et l'importance de l'administration publique. L'ordre des priorités pourra par conséquent servir de guide, les problèmes inhérents au développement sectoriel étant corrélés dans une grande mesure.

L'assistance technique devrait aider à la balance des paiements et concourir à l'exécution d'engagements spécifiques selon un échéancier qui sera déterminé comme suit:

1. Agriculture

- Examiner la politique agricole du Malawi en ce qu'elle se rapporte au développement rural, à la promotion des échanges, aux subventions à l'investissement et aux subventions au titre des intrants ainsi qu'à la diversification, et ce, en application des dispositions de l'Accord qui concernent les mesures nationales d'appui des pays en développement pauvres dans le contexte des accords de Bretton Woods.
- Déterminer le degré d'aide requis pour régler les problèmes d'ajustement qui découlent des réformes destinées à améliorer la productivité et l'offre des pays les moins avancés et des pays importateurs nets de produits agricoles malawiens.
- Calculer les retombées positives et négatives des exportations actuelles et potentielles du Malawi sur le bien-être de son économie.
- Déterminer les besoins techniques et financiers qu'il faut satisfaire immédiatement pour améliorer la productivité et l'infrastructure du secteur agricole.
- Évaluer le degré de compétitivité des exportations agricoles présentant un intérêt particulier pour le Malawi dans l'après-Uruguay afin d'éviter toute perte de gains à l'exportation.
- Envisager la mise en œuvre de la Décision de l'OMC sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

2. Accès aux marchés

- Déterminer les positions, sur le tarif douanier des marchés extérieurs, des produits dont l'exportation présente un intérêt pour le Malawi.
- Cerner les nouveaux marchés potentiels créés dans la foulée du Cycle d'Uruguay.
- Examiner la question de l'"érosion" des préférences prévues par le Système généralisé de préférences (SGP), le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) et la Convention de Lomé, érosion découlant de l'abaissement des taux NPF.

3. Ressources humaines

Le Malawi aura besoin d'une aide financière et technique considérable pour enrichir ses ressources humaines et accroître la capacité de ses institutions d'administrer les aspects les plus spécialisés des obligations découlant du Cycle d'Uruguay. À cet égard, il importe d'isoler les secteurs de la façon prévue dans la liste des questions et de déterminer les besoins de chacun.

4. Commerce des services

Les principaux secteurs de services ont besoin d'une assistance technique et financière qui appuierait leur expansion (la formation du personnel constitue une priorité pour la plupart). Il faut mieux sensibiliser la population aux incidences de la ratification de l'AGCS et améliorer la capacité analytique et décisionnelle du secteur public aussi bien que privé.

5. Textiles et vêtements

Il faut examiner les effets de l'Accord sur l'industrie malawienne des textiles et vêtements.

6. Offre

- Il faut revoir les réglementations, lois et politiques gouvernementales.
- Il faut aider les petites entreprises à évaluer leur propre compétitivité internationale.

7. Technologie de l'information

Il faut améliorer les services d'information commerciale des établissements s'occupant d'activités liées au commerce.

c) Si vous considérez les renseignements que vous avez pu fournir jusqu'ici en réponse aux questions figurant dans la présente liste, quels types de renseignements vous paraissent manquer encore ou pouvoir être affinés? Auriez-vous besoin d'une assistance technique pour fournir les renseignements manquants?

Il est vrai que l'information fournie en réponse aux questions de la liste pourrait ne pas être complète. Il est par conséquent impérieux de tenir des consultations à l'échelle du pays pour combler les lacunes. Pour cela, le Malawi aurait besoin d'une assistance technique.

d) Votre pays dispose-t-il de la capacité technologique et des ressources humaines nécessaires pour utiliser les nouveaux outils des technologies de l'information/de la communication tels que le CD-ROM, Internet, etc.? De quelle assistance auriez-vous besoin pour que votre pays puisse utiliser ces outils dans le contexte de la formation et, sur un plan plus général, dans celui du développement des échanges commerciaux?

Le Malawi dispose de systèmes informatiques, et quelques-unes de ses institutions sont en mesure d'utiliser des outils comme les CD-ROM et Internet. Sur le plan de la formation, le Conseil de promotion des exportations du Malawi devrait s'ouvrir aux nouvelles technologies de l'information, tout comme la Chambre du commerce et de l'industrie. Quant au Ministère du commerce et de l'industrie, qui est le principal responsable de l'administration et du suivi des engagements découlant

du Cycle d'Uruguay et de la politique en matière d'expansion du commerce, il lui faudrait renforcer et accroître sa capacité de recourir aux nouvelles technologies.

Tableau III

ORGANISME	PROJET	DATE	DESCRIPTION
CCI	Programme de suivi du Cycle d'Uruguay	Juin-octobre 1996	Le Conseil de promotion des exportations du Malawi a tenu un atelier sur l'incidence des OTC et des SPS sur les produits et les emballages et un séminaire sur la conduite des affaires pour examiner les répercussions pratiques des accords conclus à l'issue du Cycle d'Uruguay sur les affaires et présenter et débattre certains des aspects du nouvel environnement commercial mondial. Du matériel de formation spécifique a été conçu à cette fin.
CCI	Services consultatifs sur la gestion de la qualité à des fins d'exportation	Octobre 1997-décembre 1998	Des missions d'assistance-conseil et de formation ont été organisées auprès d'organismes gouvernementaux et commerciaux pour examiner les aspects qualitatifs du développement des exportations.
CCI	Programme spécial favorisant l'emballage sûr et écologique des exportations	1996-1997	Le programme avait pour but d'aider les exportateurs à se conformer à la réglementation concernant l'emballage des produits destinés aux marchés cibles. Il a donné lieu à des activités pilotes d'éco-emballage en favorisant la participation à des réunions et à des activités de formation du comité de l'environnement ainsi que l'élaboration de documents sur l'éco-emballage.
CNUCED	Développement économique et dynamique régionale en Afrique - Leçons à tirer de l'expérience de l'Asie orientale	En cours - 1997	Le projet vise à définir i) les stratégies de développement qui permettront de promouvoir plus particulièrement la production de l'industrie primaire et de main-d'œuvre et l'exportation des produits manufacturés en Afrique et 2) les stratégies destinées à favoriser la croissance régionale par la coopération Sud-Sud grâce à des politiques concertées, des relations commerciales plus étroites et une meilleure synergie des investissements. Le projet cible l'Afrique australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe et concerne tous les pays les moins avancés qui en sont membres. Le Malawi procède actuellement à une étude de cas.
CNUCED	Arrangements internationaux en matière d'investissement	En cours - 1997	Le projet vise à familiariser les fonctionnaires africains, par le biais de symposiums et de séminaires, avec les arrangements internationaux en vigueur qui portent sur l'investissement, et surtout de les faire profiter de l'expérience d'autres pays dans une optique de développement, et de favoriser une meilleure compréhension et un consensus à cet égard. Le Malawi a pris part au symposium régional qui s'est tenu à Fez, au Maroc (19-20 juin 1997), sur la dimension développement des arrangements internationaux en matière d'investissement.
CNUCED	Coopération technique et économique pour l'Asie-Afrique dans le commerce des produits de base et l'investissement	En cours - 1997	Le projet vise à promouvoir les échanges commerciaux et les investissements mutuels entre l'Asie et l'Afrique. Le Malawi a participé à un stage d'étude à Jakarta (novembre-décembre 1996).
CNUCED	Lois et politiques en matière de concurrence	En cours - 1997	Le projet vise à aider le Malawi et d'autres pays en développement à examiner et à formuler des politiques et des législations en matière de concurrence, à accroître les capacités des institutions nationales à cet égard et à mieux faire comprendre aux fonctionnaires et aux entrepreneurs les lois et politiques en matière de concurrence.
CNUCED	Incidence du Cycle d'Uruguay	En cours - 1997	Le projet vise à évaluer l'incidence du Cycle d'Uruguay sur le Malawi par le biais d'une étude nationale qui permettra de déterminer les grandes orientations à prendre pour s'adapter au nouvel environnement issu du Cycle d'Uruguay.
PNUD (UNOPS/BINU)	Société de promotion des échanges africains	1997	Le programme vise la création de la Société de promotion des échanges africains. Il permettra d'accroître les capacités du secteur privé national à exporter les produits et services africains vers les États-Unis et à attirer des investissements étrangers directs sur le continent africain.
PNUD (UNOPS/BINU)	Guide PNUD - Bureau régional pour l'Afrique à l'intention du secteur privé en vue de l'établissement du plan d'action et du programme des	1997-1999	Ce programme permettra de mettre sur pied les Programmes des chefs d'entreprises africains sous l'égide de la Table ronde des entreprises africaines et du Réseau de l'entreprise en Afrique de l'Ouest et dans le cadre duquel seront fournis des services de consultation et de formation ayant trait à l'expansion du secteur privé, sur une base ponctuelle et à court terme.

ORGANISME	PROJET	DATE	DESCRIPTION
	chefs d'entreprises africains		
PNUD (UNOPS/BINU)	Collaboration du secteur privé en Afrique australe	1997-1999	Cette initiative a pour principal objet d'établir, sous les auspices du PNUD, du secteur privé et du gouvernement de l'Afrique du Sud, un mécanisme complémentaire qui permettra de faire appel aux impressionnantes compétences des institutions sud-africaines pour favoriser le développement du secteur privé de la région. Le projet préparatoire permettra 1) d'élaborer avec des partenaires sud-africains les modalités d'application de l'initiative, 2) de faire connaître l'initiative aux pays de la région et 3) de mobiliser tous les fonds des donateurs, des gouvernements et des secteurs privés en vue du lancement et de la mise en œuvre de l'initiative.
OMC (OMPI)	Symposium régional sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur le respect des droits au titre de l'Accord sur les ADPIC	5-7 mars 1997	Plusieurs pays anglophones d'Afrique ont participé à ce symposium, organisé par l'OMPI en Tanzanie.
OMC (OMD)	Séminaire régional de l'OMD sur le système harmonisé à l'intention des pays d'Afrique	28 avril - 2 mai 1997	Le séminaire s'est déroulé au Ghana.
OMC	Séminaire régional sur les négociations en cours dans le cadre de l'AGCS à l'intention des pays africains anglophones	8-9 septembre 1997	Le séminaire s'est déroulé en Afrique du Sud.
CCI, CNUCED, PNUD (UNOPS/OMPI)	Renforcement des capacités dans le domaine du commerce et du développement	1997-2000	Le programme régional vise les objectifs suivants: 1) développer les ressources humaines du gouvernement, du secteur privé et des ONG bien informées de la façon de faire des affaires sur les marchés régionaux et internationaux; 2) accroître la capacité des gouvernements africains de formuler des politiques commerciales solides de concert avec le secteur privé et la société civile; 3) renforcer les organismes chargés d'aider les entreprises et les entrepreneurs africains dans leurs tentatives de pénétrer les marchés extérieurs.
CCI, PNUD	Programme du COMESA en matière d'expansion et de promotion du commerce	1995-1997	Le Conseil de promotion des exportations du Malawi et la Chambre du commerce et de l'industrie du Malawi font partie du Réseau d'informations commerciales (TINET) du COMESA. Ils participent aux réunions de vendeurs et d'acheteurs du COMESA des secteurs des vêtements et textiles, des produits du bois, des détergents et du fer et de l'acier. Ils ont offert un atelier sur "les affaires dans le COMESA" et organisent des activités d'aide au développement des produits et des marchés de la pêche.
CCI, PNUD (ONUDI)	Élaboration de stratégies industrielle, commerciale et d'exportation	1996	Le Conseil de promotion des exportations du Malawi et le Ministère du commerce et de l'industrie ont collaboré à ce projet visant la formulation de stratégies industrielle, commerciale et d'exportation pour le Malawi. Les stratégies commerciale et d'exportation ont été fondées sur les travaux d'une équipe multidisciplinaire. Les deux organismes ont organisé un symposium national sur la stratégie proposée afin de connaître les points de vue de divers partenaires dans l'expansion du commerce.

**RÉPONSES INTÉGRÉES DE LA BANQUE MONDIALE, DU CCI,
DE LA CNUCED, DU FMI, DE L'OMC ET DU PNUD À
L'ÉVALUATION DES BESOINS DU MALAWI**

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>En réponse à la question A k):</p> <p><u>Assistance technique requise pour pouvoir se conformer aux Accords de l'OMC.¹</u></p>		
<p>1. Accroître la compétitivité des exportations du Malawi sur les marchés internationaux dans l'environnement commercial de l'OMC.</p>	CNUCED	<p>Une mission pourrait être mandatée pour l'élaboration d'un programme d'assistance technique à soumettre aux donateurs potentiels. Le thème central en serait la diversification des exportations du Malawi, par le biais d'un programme exhaustif à cet effet (politiques de diversification, mesures visant à accroître la compétitivité et les capacités sur le plan de l'offre ainsi que les investissements liés au commerce, accès aux marchés, nouveaux produits et marchés d'exportation sous le régime du SGP, de la Convention de Lomé et de la SADC, développement du secteur des services, etc.).</p>
	Banque mondiale	<p>Ces questions seront examinées dans le contexte du programme d'ajustement qui est actuellement en cours d'élaboration (Programme de déréglementation et de restructuration des finances publiques - II) ainsi que dans le cadre de consultations avec la Banque de réserve, le Ministère des finances et le Département des douanes et de l'accise sur la politique commerciale, la compétitivité des taux de change et les taux des droits de douane.</p> <p>Cette assistance permettra aussi de supprimer les irrégularités fiscales, dont la protection négative, qui nuisent au secteur privé en grevant les intrants davantage que les produits finis. Les droits de douane sur les matières premières, les biens d'équipement et les biens intermédiaires devraient être réduits de 10 à 5 pour cent, ce qui améliorera la compétitivité des exportations du Malawi.</p>

¹ L'évaluation des besoins en matière d'assistance technique pour pouvoir se conformer aux Accords de l'OMC a révélé que la liste du Malawi n'est pas exhaustive.

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>Question A k) (suite):</p> <p>2. Envisager la mise en œuvre de la Décision de l'OMC sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.</p>		
<p>3. Aligner la législation nationale sur les Accords de l'OMC.</p>	OMC	Le Malawi bénéficiera d'une aide pour mettre en œuvre des Accords de l'OMC.
<p>4. Former les fonctionnaires qui sont directement chargés des questions relatives à l'OMC et les agents des douanes.</p>	OMC	<ul style="list-style-type: none"> - Un séminaire national sera organisé à la fin de juin 1998. - Un dirigeant du Malawi a assisté cette année au séminaire sur la politique commerciale d'une durée de trois semaines. Un autre cours sera organisé en 1999 et des dirigeants du Malawi y seront invités. - Des représentants du Malawi seront également invités à des séminaires régionaux tenus à l'intention des pays anglophones les moins avancés.
	PNUD/CNUCED (OMPI)	Dans le cadre du Programme de renforcement des capacités en matière de commerce et de développement régional RAF/96/001, un atelier sera offert dans la région aux fonctionnaires et aux représentants du secteur privé et des ONG sur l'élaboration de politiques et de règles sous le régime de l'OMC.
<p>5. Évaluer l'aide financière externe requise au titre de la balance des paiements et de l'exécution d'engagements spécifiques.</p>	FMI/Banque mondiale	<p>Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale continueront tous deux d'évaluer les besoins d'aide financière externe et autres problèmes liés à la balance des paiements dans le cadre de leurs examens réguliers de la situation macro-économique des divers pays.</p> <p>La Banque mondiale a canalisé son aide financière vers divers programmes successifs d'ajustement et continuera de le faire dans le cadre d'un nouveau programme de déréglementation et de restructuration des finances publiques.</p>

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
Question A k) (suite): 6. Bâtir une banque de données.	Banque mondiale	La constitution d'une banque de données permettra au gouvernement de tirer parti des travaux effectués par la Banque mondiale pour aider le Bureau national de la statistique du Malawi à actualiser et à changer l'année de base de son système de comptabilité nationale. Le gouvernement pourra également mettre à profit les compétences acquises lors d'un séminaire organisé au Malawi pour informer les fonctionnaires et la population des améliorations apportées au système de comptabilité nationale.
	FMI/PNUD	Pour l'exercice 1999, le Malawi pourra faire appel aux services à long terme d'un expert en comptes nationaux (financés par le PNUD) et en statistiques commerciales.

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>En réponse à la question A l):</p> <p><u>Assistance technique requise pour pouvoir se conformer à des accords spécifiques de l'OMC</u></p>		
<p>1. En ce qui concerne l'<u>accès aux marchés</u>, il importe d'examiner l'érosion des préférences accordées au titre du Système généralisé de préférences institué par la Convention de Lomé, érosion découlant de l'abaissement des taux NPF, étant donné que l'Union européenne est un marché d'exportation d'importance majeure. Il importe aussi de cerner de nouveaux marchés potentiels pour la diversification des exportations.</p>	CCI	Se reporter aux réponses du CCI aux points B g) et q).
	CNUCED	Une mission d'assistance-conseil examinera en 1998 les possibilités d'exportation sous le régime de la Convention de Lomé et des programmes infrarégionaux de préférences.
<p>2. En <u>agriculture</u>, la question des subventions au titre des intrants agricoles, plus particulièrement celles qui sont destinées aux communautés rurales pauvres, devrait être examinée dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement rural.</p>	CNUCED	Se reporter au point A k) 1.
	Banque mondiale	Les responsables des questions agricoles de la Banque mondiale examinent actuellement les subventions visant les intrants agricoles dans les régions rurales pauvres.
	OMC	Se reporter au point A k).
<p>3. Il y aurait lieu d'examiner la législation en matière de recours commerciaux, dont les mesures antidumping, les subventions, les formalités de licences d'importation et les sauvegardes.</p>	OMC	Se reporter au point A k).
<p>4. Avant de pouvoir mettre en œuvre toutes les dispositions de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, il faudrait déterminer les façons d'accroître la capacité du pays à cet égard et, dans le cas de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, renforcer la capacité du Bureau de normalisation de Malawi, de l'Université du Malawi (recherche) et des Ministères de la santé et de l'agriculture.</p>	OMC	Se reporter au point A k).

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
Question A l) (suite): 5. Concernant les <u>ADPIC</u> , il faut examiner les moyens de mieux sensibiliser le Registraire général et la Société du droit d'auteur du Malawi aux domaines intéressant le pays et de les aider sur les plans de l'application des règles et du respect de la conformité.	OMC	Une assistance sera accordée pour la mise en œuvre de l'Accord par l'OMPI et l'OMC.
6. Il faudra examiner la procédure d'octroi des incitations à l'investissement pour déterminer si elle est conforme à l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce.	OMC	Se reporter au point A k).

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>En réponse à la question A m):</p> <p><u>Évaluation des capacités actuelles en matière d'analyse commerciale et de négociations</u></p>		
<p>Comme il a été mentionné précédemment, le Malawi n'a pas pris part aux négociations qui ont donné lieu à la ratification de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce. Le Malawi possède toutefois certaines capacités précises au niveau de l'évaluation en douane (article VII), des procédures de licences d'importation, des règles d'origine et des SPS. Même s'il a quelques capacités éparses en matière de négociation, sur la scène régionale et bilatérale surtout, il convient de signaler que le Malawi n'a pas encore acquis une capacité effective de négocier des arrangements multilatéraux. Sa non-représentation à Genève est exacerbée par l'absence de "groupes de pression", attribuable aux contraintes financières du pays. Le Malawi a par ailleurs grand besoin d'une assistance technique en vue de l'acquisition de compétences en matière de négociation.</p>	<p>CNUCED</p>	<p>Une assistance pourrait être accordée pour l'acquisition de compétences en négociation, dans le cadre de séminaires régionaux de formation, par exemple.</p>
	<p>PNUD/AERC (<i>Consortium international pour la recherche économique en Afrique subsaharienne</i>)</p>	<p>À la lumière d'une synthèse des études sectorielles, le PNUD organisera en 1998 et en 1999, conjointement avec la CNUCED, des séminaires infrarégionaux et des séances de remue-méninges en vue d'aider les fonctionnaires à élaborer des positions dans l'optique de futures négociations dans le cadre de l'OMC.</p>
	<p>OMC</p>	<p>Les courts stages de politique commerciale à l'intention des pays les moins avancés contiennent un module de développement des compétences en négociations multilatérales.</p>

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
Question A m) (suite):	CCI/CNUCED/ PNUD	Durant la période 1997-2000, le Malawi tirera avantage du Programme de renforcement des capacités en matière de commerce et de développement (RAF/96/001), qui a pour objet de renforcer les capacités des institutions responsables de la formulation de la politique commerciale, y compris de la réalisation d'études destinées à améliorer les capacités d'analyse et de formulation des politiques commerciales et de négociation du gouvernement. Un atelier sera tenu sur les relations commerciales diplomatiques à l'intention des formateurs dans les pays anglophones en 1998.

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>En réponse à la question B g):</p> <p><u>Besoins d'assistance technique pour atténuer les contraintes au plan de l'offre</u></p>		
<p>1. Les établissements chargés du transfert, du développement et de l'acquisition des technologies pourraient avoir les besoins suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître leur capacité de développer et de répandre les technologies appliquées 		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer leur capacité de commercialiser les technologies 		
<ul style="list-style-type: none"> - Développer la technologie du biogaz 		
<ul style="list-style-type: none"> - Construire des bureaux, laboratoires et ateliers convenables dans le cadre d'un programme d'infrastructure dans l'optique d'étendre les activités aux centres régionaux 		
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la liaison avec le Conseil de promotion des investissements du Malawi et le Bureau de normalisation du Malawi 		
<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la recherche industrielle et les activités de vérification de l'industrie 		
<ul style="list-style-type: none"> - Créer un fonds de développement de la technologie de concert avec le secteur privé et la Chambre du commerce et de l'industrie du Malawi 		
<ul style="list-style-type: none"> - Établir un centre de dessin industriel 		
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser davantage les institutions concernées au développement des technologies 		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion des ressources énergétiques dans l'industrie 		
<ul style="list-style-type: none"> - Développer une technologie d'irrigation à petite échelle 		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'évaluation et la gestion du transfert des technologies 		

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
Question B g) (suite): - Améliorer les méthodes d'enquête dans le domaine de l'énergie		
- Organiser des conférences, des séminaires et des ateliers		
- Investir dans le développement des ressources humaines	CCI	Se reporter au point A m). Le Malawi pourrait aussi se joindre au pays tirant profit du volet sur le développement des ressources humaines aux fins de l'expansion du commerce du Programme visant à favoriser la compétitivité internationale et l'acquisition de compétences commerciales.*
- Établir une corrélation entre les centres de développement technologique et les aspects des mesures d'investissement qui concernent les droits de propriété et le commerce		
2. Le Ministère du commerce et de l'industrie, la Chambre du commerce et de l'industrie et le Conseil de promotion des exportations du Malawi doivent établir des centres d'information et de documentation commerciales dans toutes les régions. Le CCI devrait fournir une aide en ce sens. Le Conseil de promotion des investissements du Malawi devrait étendre ses activités à d'autres régions pour faciliter le recensement des projets.	CNUCED/CCI	Le Conseil de promotion des exportations et la Chambre du commerce et de l'industrie du Malawi sont membres du Réseau d'informations commerciales (TINET) du COMESA. Des renseignements sur les prix et tendances actuels du marché international des produits horticoles seront fournis par le Service d'information sur les marchés. Le Programme des pôles commerciaux du Réseau mondial de pôles commerciaux permet de constituer des bases de données liées au commerce et d'assurer la formation en interconnectivité électronique. Une étude de faisabilité sera effectuée pour déterminer si le Malawi peut se joindre au Réseau mondial de pôles commerciaux. Une aide continuera d'être accordée au moyen du CD-ROM TRAINS.
3. Il faudrait établir des liens entre les régions et districts et les centres, à l'aide d'un système de communication électronique.		

* Une aide financière est requise.

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>Question B g) (suite):</p> <p>4. L'Association des consommateurs du Malawi devrait publier de l'information sur les prix et la qualité des produits de fabrication locale et sur les garanties s'y appliquant. Il faut pouvoir obtenir les prix internationaux indicatifs des matières brutes importées à des fins industrielles ainsi que l'information sur les sources.</p>		
<p>5. Le Conseil de promotion des exportations, la Chambre du commerce et de l'industrie, la Société de développement des petites entreprises, et l'Association des exportateurs du Malawi et l'Institut de développement des entrepreneurs malawiens, entre autres organismes d'appui aux petites et moyennes entreprises, ont besoin d'aide pour constituer des groupes ou des coopératives à vocation exportatrice.</p>		
<p>6. Le Malawi a besoin d'aide dans la formulation d'un programme global de diversification des exportations qui tiendra compte des débouchés commerciaux créés dans la foulée du Cycle d'Uruguay. Le programme devra permettre de cerner les nouveaux marchés.</p>	CCI	Le CCI tiendra des consultations avec le gouvernement sur la possibilité d'entreprendre d'autres travaux en vue de la révision et de la mise en œuvre de la stratégie de développement des échanges et des exportations.*
	CNUCED	Se reporter au point A k) 1.
<p>7. Le gouvernement et la population doivent être davantage sensibilisés à l'incidence des droits de propriété intellectuelle. Le Registraire général et la Société du droit d'auteur du Malawi devraient être financés pour pouvoir organiser des conférences avec l'appui de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.</p>	OMC	Se reporter au point A l).

* Une aide financière est requise.

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>Question B g) (suite):</p> <p>8. Le Bureau de normalisation du Malawi a besoin d'une assistance technique et financière pour établir un centre de renseignements. L'aide dont il bénéficiera lui permettra entre autres choses de satisfaire aux obligations découlant des Accords de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce.</p>	OMC	Se reporter au point A 1).
<p>9. Le Conseil de promotion des investissements du Malawi doit bénéficier d'une formation approfondie sur l'incidence des Mesures concernant l'investissement et liées au commerce issues du Cycle d'Uruguay, en ce qu'elles se rapportent surtout aux pratiques restrictives du commerce, à la politique de la concurrence, aux exigences en matière de transfert de technologie et aux prescriptions relatives à la participation locale au capital.</p>	OMC	Se reporter au point A 1)
<p>10. Le Conseil de promotion des investissements du Malawi, le Ministère du commerce et de l'industrie et le Conseil de promotion des exportations du Malawi tout comme les entreprises privées du secteur des textiles doivent être formés dans l'application des nouvelles règles régissant le commerce des textiles.</p>		

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>Question B g) (suite):</p> <p>11. Le Ministère de l'agriculture et du développement des productions animales, le Ministère du commerce et de l'industrie et le Conseil de promotion des exportations du Malawi doivent être guidés dans leur évaluation des nouveaux débouchés des produits agricoles et de la façon dont le Malawi peut maintenir les marges de préférence dont bénéficient ses exportations actuelles. Les répercussions que pourraient avoir sur certains produits la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay et la demande susceptible d'émaner des marchés libéralisés sont d'une importance telle que les exportateurs pourront tirer profit de nouvelles possibilités et remplir les critères de la concurrence.</p>	CCI	<p>Durant 1998-1999 et dans le cadre du programme permanent d'évaluation du potentiel commercial des produits organiques des pays en développement, le CCI aidera les établissements et le secteur concernés à améliorer les résultats à l'exportation des produits agroalimentaires. Figurent parmi les activités prévues une étude du marché des produits organiques, mettant l'accent sur les aliments et les boissons, dans l'optique de cerner les groupes de produits dont le marché présente un potentiel de production commerciale. Les résultats et les recommandations seront présentés et examinés lors de certains séminaires et d'ateliers.</p>
	CNUCED	Se reporter au point A k) l.
<p>12. La réalisation d'une étude des nouveaux débouchés d'exportation créés dans la foulée de l'Accord général sur le commerce des services faciliterait la formulation de politiques, spécialement en ce qui a trait à l'expansion des échanges de services Sud-Sud.</p>	CNUCED	<p>Cette étude pourrait être réalisée dans le cadre du programme CAPAS.*</p>
<p>13. Dans le cadre de l'examen de la politique commerciale et industrielle générale, les autorités gouvernementales compétentes et le secteur privé devraient solliciter les points de vue des secteurs concernés sur les résultats du Cycle d'Uruguay qui se rapportent à leurs activités.</p>		

* Une aide financière est requise.

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
En réponse à la question B q): <u>Besoins d'assistance technique en matière de promotion des échanges commerciaux et de services de soutien</u>		
1. Former les délégués commerciaux.		
2. Détacher les délégués commerciaux à certains pays ciblés.		
3. Évaluer les principales organismes s'occupant de promouvoir les échanges et de fournir des services d'aide à l'exportation.	CCI/ CNUCED	Un volet de l'étude de faisabilité mentionnée en B g) 2 concernant la création d'un pôle commercial permettrait d'évaluer les organisations locales et leurs services et de cerner les domaines se prêtant à la collaboration.*
4. Établir des bureaux d'information commerciale dans les principaux centres industriels et commerciaux.		
5. Examiner la conception, la qualité et les méthodes de conditionnement, surtout en ce qui concerne certains produits destinés à l'exportation ou présentant un potentiel d'exportation.	CCI	Dans le cadre de ses projets d'éco-emballage, le CCI continuera d'aider les exportateurs locaux à s'adapter aux nouvelles réglementations des marchés cibles concernant l'emballage.
6. Tenir des séminaires à l'intention des responsables de la politique en matière de commerce des services.	PNUD/ CNUCED	Dans le cadre du programme RAF/96/001, un atelier de formation sera offert dans la région aux fonctionnaires et aux représentants du secteur privé et des ONG sur la question de l'élaboration de politiques et de règles sous le régime de l'OMC.
	CNUCED	Ce type de formation pourrait être offert dans le cadre du Programme CAPAS.*
7. Élaborer un guide sur les procédures relatives à l'approvisionnement international et un autre sur les méthodes d'importation.	CCI	Certains documents dont des guides sur l'approvisionnement international et la gestion des stocks seront mis à la disposition des institutions malawiennes concernées en 1998.
8. Préparer un guide sur les pratiques de gestion des stocks.	CCI	Se reporter à B q) 7 ci-dessus.
9. Formuler des programmes adéquats de financement des exportations.	CCI	Le CCI conseillera le gouvernement en 1998 sur l'harmonisation des garanties bancaires.
10. Organiser des visites éducatives pour les entrepreneurs présentant un potentiel d'exportation.		

* Une aide financière est requise.

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
Question B q) (suite): 11. Renforcer les capacités de gestion des PME dans l'optique de la commercialisation des exportations.	CCI	Des ateliers sur la commercialisation de certains produits d'exportation seront organisés en 1998-1999 dans le cadre de projets régionaux permanents axés sur le développement du commerce infrarégional en Afrique.
12. Faciliter l'expansion des ressources ou des exportations.		

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
En réponse à la question B v): <u>Besoins d'assistance technique en matière d'accès aux marchés</u>		
1. Déterminer les tendances au niveau de la demande internationale à l'égard des produits présentant un intérêt pour les exportateurs du Malawi.	CCI/CNUCED	Se reporter aux points B g) 2, 6, 11 et B q) 11.
2. Calculer le risque d'investissement dans des produits donnés.		
3. Déterminer le degré de pénétration voulu pour certains produits et certains marchés extérieurs.		
4. Évaluer le potentiel du marché régional et proposer des moyens d'accroître la compétitivité des exportations	CCI	Le CCI fournira une aide en 1998-1999 dans le cadre de ses projets régionaux permanents dans l'optique de développer les échanges régionaux et d'adapter aux marchés cibles certains des produits présentant un potentiel d'exportation. Cet exercice prévoit la tenue de réunions de vendeurs et d'acheteurs et de séminaires d'information connexes.
	CNUCED	Se reporter au point A k) 1.
5. Proposer des moyens de réduire les coûts de transport unitaire.		
6. Revoir les modes de développement des produits pour tirer parti de débouchés extérieurs précis.	CCI	Se reporter au point B g) 11.
7. Renforcer la capacité des centres de diffusion des renseignements sur les marchés comme le Conseil de promotion des exportations du Malawi.	CCI/CNUCED	Se reporter aux points B g) 2 et B q) 3.
8. Améliorer, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, les effectifs du Conseil de promotion des exportations du Malawi par le biais de programmes de formation.		
9. Évaluer l'incidence des programmes SGP et SGPC.	CNUCED	Se reporter aux points A k) 1 et A l) 1.

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>En réponse à la question C b):</p> <p><u>Besoins d'assistance technique par ordre de priorité</u></p>		
<p>1. AGRICULTURE</p> <p>- Examiner la politique agricole du Malawi en ce qu'elle se rapporte au développement rural, à la promotion des échanges, aux subventions à l'investissement et aux subventions au titre des intrants ainsi qu'à la diversification, et ce, en application des dispositions de l'Accord qui concernent les mesures nationales d'appui des pays en développement pauvres dans le contexte des accords de Bretton Woods.</p>	CNUCED	Se reporter au point A k) 1.
<p>- Déterminer le degré d'aide requis pour régler les problèmes d'ajustement qui découlent des réformes destinées à améliorer la productivité et l'offre des pays les moins avancés et des pays importateurs nets de produits agricoles malawiens.</p>		
<p>- Calculer les retombées positives et négatives des exportations actuelles et potentielles du Malawi sur le bien-être de son économie.</p>	CNUCED	Se reporter au point A k) 1.
<p>- Déterminer les besoins techniques et financiers qu'il faut satisfaire immédiatement pour améliorer la productivité et l'infrastructure du secteur agricole.</p>		
<p>- Évaluer le degré de compétitivité des exportations agricoles présentant un intérêt particulier pour le Malawi dans l'après-Uruguay afin d'éviter toute perte de gains à l'exportation.</p>	CNUCED	Se reporter au point A k) 1.
<p>- Envisager la mise en œuvre de la Décision de l'OMC sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.</p>		

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>Question C b) (suite):</p> <p>2. ACCÈS AUX MARCHÉS</p> <p>- Déterminer les positions, sur le tarif douanier des marchés extérieurs, des produits dont l'exportation présente un intérêt pour le Malawi.</p>	FMI	L'administration douanière du Malawi bénéficie actuellement de l'assistance du Département des finances publiques du FMI étant donné que le pays est en train de restructurer son tarif douanier et de réduire les droits. La nécessité d'accorder une assistance technique en matière de politique fiscale liée au commerce n'est pas anticipée.
<p>- Cerner les nouveaux marchés potentiels créés dans la foulée du Cycle d'Uruguay.</p>	CCI	Se reporter aux points B g) 11, B q) 11 et B v) 4.
<p>- Examiner la question de l'"érosion" des préférences prévues par le Système généralisé de préférences (SGP), le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) et la Convention de Lomé, érosion découlant de l'abaissement des taux NPF.</p>	CNUCED	Se reporter au point A l) 1.
<p>3. RESSOURCES HUMAINES</p> <p>- Le Malawi aura besoin d'une aide financière et technique considérable pour enrichir ses ressources humaines et accroître la capacité de ses institutions d'administrer les aspects les plus spécialisés des obligations découlant du Cycle d'Uruguay. À cet égard, il importe d'isoler les secteurs de la façon prévue dans la liste des questions et de déterminer les besoins de chacun.</p>	OMC	Se reporter aux points A l) et A m).
	CCI CNUCED PNUD	Se reporter aux points A m) et B g) 1.
<p>4. COMMERCE DES SERVICES</p> <p>Les principaux secteurs de services ont besoin d'une assistance technique et financière qui appuierait leur expansion (la formation du personnel constitue une priorité pour la plupart). Il faut mieux sensibiliser la population aux incidences de la ratification de l'AGCS et améliorer la capacité analytique et décisionnelle du secteur public aussi bien que privé.</p>		Se reporter aux points B g) 12 et B q) 6.
	OMC	Se reporter au point A l).

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
<p>Question C b) (suite):</p> <p>5. TEXTILES ET VÊTEMENTS</p> <p>Il faut examiner les effets de l'Accord sur l'industrie malawienne des textiles et vêtements.</p>	CNUCED	Se reporter au point A k) 1.
<p>6. OFFRE</p> <p>- Il faut revoir les réglementations, lois et politiques gouvernementales.</p>		
<p>- Il faut aider les petites entreprises à évaluer leur propre compétitivité internationale.</p>		
<p>7. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION</p> <p>Il faut améliorer les services d'information commerciale des établissements s'occupant d'activités liées au commerce.</p>	CCI/CNUCED	Se reporter au point B g) 2.*

* Une aide financière est requise.

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
En réponse à la question C c): <u>Assistance requise au titre des renseignements supplémentaires</u>		
Il est vrai que l'information fournie en réponse aux questions de la liste pourrait ne pas être complète. Il est par conséquent impérieux de tenir des consultations à l'échelle du pays pour combler les lacunes. Pour cela, le Malawi aurait besoin d'une assistance technique.		

Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire	Organisation	Réponse
En réponse à la question C d): <u>Assistance requise en technologie de l'information, dont au titre de la formation des ressources humaines</u>		
Le Malawi dispose de systèmes informatiques, et quelques-unes de ses institutions sont en mesure d'utiliser des outils comme les CD-ROM et Internet. Sur le plan de la formation, le Conseil de promotion des exportations du Malawi devrait s'ouvrir aux nouvelles technologies de l'information, tout comme la Chambre du commerce et de l'industrie. Quant au Ministère du commerce et de l'industrie, principal responsable de l'administration et du suivi des engagements découlant du Cycle d'Uruguay et de la politique en matière d'expansion du commerce, il lui faudrait renforcer et accroître sa capacité de recourir aux nouvelles technologies.	OMC	Un ordinateur sera installé au Ministère du commerce et de l'industrie. Le branchement à Internet est prévu pour avril 1998 et une formation appropriée sera fournie en conséquence.